

REGLEMENT INTERIEUR DU CHAMPIONNAT ACADEMIQUE DES ECOLES 2025

1^{ère} Phase

Article 1 : Présentation et Organisation

La ligue d'Échecs de la Guadeloupe organise la 1^{ère} phase du championnat des écoles le samedi 15 février 2025 au Collège Maurice Satineau, 97122 Baie-Mahault.

Ce tournoi est homologué FFE par la ligue GUA (66594) et les parties seront comptabilisées pour le classement ELO rapide.

Il est ouvert à tout joueur licencié A ou B pour la saison et scolarisé en France, de la maternelle au CM2, ULIS compris.

Article 2 : Droits d'inscription

Le droit d'inscription est de 10 €.

Article 3 : Règles et appariements

Les règles du Jeu applicables sont celles en vigueur au dernier congrès de la FIDE et reprises dans la dernière version du Livre de l'Arbitre. L'annexe A5 des Règles du Jeu est applicable pour l'ensemble du tournoi. L'adaptation sur les coups illégaux en cadences rapides est appliquée comme suit : la partie sera perdue après le **3^e coup illégal**.

Seuls les joueurs ayant pointé et fait contrôler leur licence sont appariés à la 1^{ère} ronde. Tout joueur préinscrit arrivant en retard ne sera apparié qu'à partir de la 2^e ronde, sous réserve que les appariements n'aient pas été publiés et qu'il ait fait contrôler sa licence. Sauf décision contraire de l'arbitre, tout joueur arrivant après la publication des appariements de la 2^e ronde ne sera pas apparié pour le reste du tournoi.

Les joueurs sont appariés au système Suisse intégral (Règles C.04 FIDE) avec le logiciel PAPI (Version 3.3.8). Le dernier classement Elo publié est utilisé pour les appariements.

Article 4 : Cadence et Nombre de Rondes

Le Tournoi se déroule en 7 rondes à la cadence de 15mn KO.

Article 5 : Classements et Départages

- Le classement est individuel :
 - Les joueurs sont classés selon le nombre de points de parties obtenu : 1 (gain), 1/2 (nulle), 0 (perte).
 - Pour les joueurs ex-æquo, le départage se fait selon les critères suivants :
 1. Buccholz tronqué
 2. Buccholz
 3. Au cumulatif.

Article 6 : Horaire de jeu

8h Pointage et Inscription	1^{ère} ronde : 9h-9h40	2^e ronde : 9h50-10h30	3^e ronde : 10h40-11h20
4^e ronde : 11h30-12h10	Pause déjeuner	5^e ronde : 14h-14h40	6^e ronde : 14h50-15h20
7^e ronde : 15h30-16h00	16h30 : Remise des récompenses		

Article 7 : Délai de forfait

A l'heure prévue pour le début de la partie, la pendule des blancs est mise en marche. Si un joueur apparié n'est pas présent au début de la ronde, l'arbitre démarrera la pendule et le joueur verra son temps s'écouler jusqu'à ce qu'il arrive. L'article 6.7 du Livre de l'Arbitre portant sur les retards est alors appliqué comme suit :

- Tout joueur apparié arrivant devant son échiquier avec un retard de 10mn ou plus par rapport à l'heure de lancement de la ronde par l'arbitre perdra sa partie par forfait.
- Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) sera considéré comme ayant abandonné le tournoi et ne sera pas apparié à compter de la ronde suivante, sauf si cette absence est justifiée auprès de l'arbitre par des arguments recevables avant que les appariements de la ronde suivante aient été publiés.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nullité) indique le résultat de la partie à l'arbitre. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

L'absence de résultat à l'arbitre peut être sanctionnée d'un double forfait.

Article 9 : Salle de jeu

La zone de jeu est définie comme étant la salle où les parties sont jouées.

Article 10 : Appareils électroniques et de communication

Les téléphones mobiles et/ou tout autre moyen électronique de communication (montres connectées, etc...) ou d'analyse sont interdits dans la zone de jeu, mais sont tolérés complètement éteints et rangés dans un sac. Tout son émis (sonnerie, alarme, vibreur,) ou toute manipulation d'un tel appareil entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

Article 11 : Conduite des joueurs et des spectateurs

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur le jeu d'échecs et sur la compétition et doit être conforme à la Charte du Joueur d'échecs affichée dans la salle du tournoi.

Il est interdit de commenter de parties en cours ou de les analyser dans la zone de jeu.

Les pendules doivent être manipulées calmement. Toute dégradation (salle, équipement, matériel échiquéen) entraînera une sanction.

Les spectateurs ne sont pas admis dans la zone de jeu. Un joueur ayant fini sa partie est considéré comme spectateur.

Article 12 : Arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est, Hamadou SALIHOU (AFO1).

Il sera assisté par Philippe MAROT (AFC).

Article 13 : Droit à l'image

Des photos (ou vidéos) du tournoi seront prises par l'organisateur, et seront susceptibles d'être publiées sur les sites internet des clubs.

L'inscription au tournoi implique le consentement du participant à cette diffusion.

Article 14 : Engagement

Tous les participants et les spectateurs au tournoi s'engagent à respecter le présent règlement.

L'arbitre principal

L'organisateur